

# TRIATHLON DES 2 AMANTS – TEAM VAL EURE TRIATHLON

## REGLEMENT INTERIEUR

- **Article 1 : Présentation des épreuves**

Le Team Val Eure organise 2 triathlons aux formats S et L et 2 triathlons Jeunes.

Les épreuves sont organisées suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon en vigueur.

Tout concurrent prenant le départ à l'une des épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect.

- **Article 2 : Conditions de participation**

Les épreuves sont accessibles aux catégories d'âge suivantes :

		CATEGORIES					DISTANCES		
		Minime	Cadet	Junior	Sénior	Master	Natation	Vélo	CAP
Format S	Individuel	x	✓	✓	✓	✓	750 m	25 km	5 km
	Relais	✓	✓	✓	✓	✓			
Format L	Individuel	x	x	x	✓	✓	1 900 m	86 km	19 km
	Relais	x	x	x	✓	✓			

Pour les relais :

- les équipes féminines ne seront composées que de femmes,
- les équipes masculines, que d'hommes,
- les équipes mixtes, d'hommes et de femmes.

	CATEGORIES		DISTANCES		
	ANNEE DE NAISSANCE		Natation	Vélo	CAP
Course 1	De poussin à pupille De 8 à 11 ans (2010 à 2013)		100 m	2 km	800 m
Course 2	De benjamin à minime De 12 à 15 ans (2009 à 2006)		200 m	5 km	1 600 m

Chaque jeune recevra une récompense pour sa participation.

- **Article 3 : Modalités d'inscription – Nombre de concurrents :**

Les inscriptions s'effectuent sur internet via le site d'inscription en ligne choisi par l'organisateur (*frais d'inscriptions en ligne à la charge du concurrent*) ou par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription. Le règlement doit être envoyé conjointement avec le bulletin d'inscription. Toute inscription non complète ne sera pas prise en compte.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.

Les écoles de triathlon peuvent faire parvenir leur liste de participants par mail à l'adresse suivante : [triathlon2amants@gmail.com](mailto:triathlon2amants@gmail.com)

Clôture des inscriptions en ligne **le mercredi 08 septembre à minuit.**

Fin des inscriptions courrier **le vendredi 10 septembre** (cachet de la poste faisant foi)

Pour garantir la sécurité des participants, les inscriptions individuelles sont limitées à **500** pour le L, **200** pour le S, **et 80 équipes** : 30 sur le L et 50 sur le S.

- **Article 4 : Pièces à fournir :**

Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition :

- licence parfaitement lisible en cours de validité

Pour les licenciés FFTRI Loisir :

- licence parfaitement lisible en cours de validité
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon en compétition de moins de 3 ans à la date de l'épreuve

Pour les non licenciés FFTRI :

- Pièce d'identité
- Pass Journée dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon en compétition de moins de 3 ans à la date de l'épreuve.

Pour les mineurs l'autorisation parentale est obligatoire quelle que soit la course.

- **Article 5 : Tarifs :**

Le cout de l'inscription comprend :

- L'accès à la base de loisirs
- Le dossard et la participation à la compétition
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- La vidéo de votre arrivée (disponible sur le site du chronométreur)
- Les ravitaillements
- La sécurité

		Licenciés FFTRI	Non Licenciés FFTRI
<b>Format S</b>	<b>Individuel</b>	25 €	30 € (Pass Tri 5 €)
	<b>Relais</b>	36 € par équipe + 2 € par non licencié ou licence loisir	
<b>Format L</b>	<b>Individuel</b>	90 €	130 € (Pass Tri 40 €)
	<b>Relais</b>	120 € par équipe + 2 € par non licencié ou licence loisir	
<b>Jeunes</b>	<b>Individuel</b>	10 €	

- **Article 6 : Chronométrage :**

En dehors du format jeune, le chronométrage sera effectué par un système de puce. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce devra être restituée à l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée **30 €** par l'organisation.

- **Article 7 : Sécurité :**

1. Pour des raisons de sécurité ou d'autorisation, l'organisateur peut être amené à imposer des règles spécifiques (changement ou réduction des parcours, distance

- natation...). L'organisateur prendra la décision après avis consultatif de l'Arbitre Principal, du responsable médical, du délégué technique de ligue ou fédéral présent.
2. Tout accompagnement extérieur d'un athlète est strictement interdit sous peine de disqualification. Les organisateurs assureront la sécurité des participants à l'aide d'un dispositif de secours couvrant l'ensemble des itinéraires.
  3. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité aussi bien en course que dans le parc à vélo. Néanmoins, « *le concurrent doit connaître et respecter ; La réglementation sportive, les règles de circulation du code de la route, le règlement de la course ainsi que les instructions des officiels* ». article 5.1 de la réglementation sportive FFTRI 2021.
  4. La sécurité sera assurée sur le parcours natation par des membres d'une association de sauvetage nautique et des kayakistes, sur les parcours vélo et course à pied, par des signaleurs et des motards d'une association dédiée à l'encadrement des manifestations sportives.
  5. 3 équipes médicales d'intervention rapide seront présentes : 2 sur le parcours, 1 sur le site.
  6. Il est fortement conseillé à chaque concurrent de disposer de matériel en bon état et de kit de réparation.
  7. Toutes les mesures de protection du matériel des concurrents seront prises dans le parc à vélo. Toutes les entrées et sorties devront se faire par un accès unique. A la fin de leur épreuve, pour sortir du parc à vélo, les concurrents devront présenter leur dossard. La sécurité normale étant ainsi assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en particulier casques, combinaisons, compteurs,...
  8. Le parc à vélo sera fermé impérativement 1/4 heure avant le départ de chaque course. Seules les affaires de course y seront autorisées aux emplacements des triathlètes.

- **Article 8 : Retrait des dossards et ceinture**

Les dossards sont à récupérer sur présentation de la licence en cours de validité, ou d'une pièce d'identité avec certificat médical (cf. article 4 du règlement «pièces à fournir»).

Pour les relais, un seul membre de l'équipe retirera les dossards. Il devra se munir des pièces justificatives de chacun des membres de son équipe.

Le retrait des dossards se fera à la base de loisir de Poses le jour de l'épreuve.

L'utilisation d'une ceinture pour le dossard est obligatoire : 1 seul dossard sera fourni par l'organisateur. Conformément à la Réglementation Sportive "le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être parfaitement lisible »

- **Article 9 : Barrière horaire**

Pas de départ de CAP après 14h30, pour le L ; pour le S : pas de départ en CAP après 17h45.

- **Article 10 :**

Les consignes sanitaires en vigueur à la date de l'évènement devront être appliquées sur toute la zone de vie du triathlon.